

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 16  
Présents : 12  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13

**Date de convocation et d'affichage :**

15 septembre 2023

**Numéro :**

D20230921\_184

**Objet :**

Constatation d'extinction de créances des titres de recettes 2023 - Budget déchets

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

**Rapporteur : Isabelle DUBOIS**

Madame la Trésorière propose la constatation d'extinction de créances des titres de recette de l'année 2021 pour un montant de 104.44 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en constatation d'extinction de créances.

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

**Considérant** sa demande de constatation d'extinction de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur la constatation d'extinction de créances des titres de recette suivants :

**Exercice 2023 Budget DECHETS**

Années	Montants	Nature du produit
2023	104.44 €	Surendettement/Procédure rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'extinction de créances des titres de recette présentées supra,
- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 104,44 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 104,44 €.

Ainsi fait et délibéré, le 21 septembre 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

